

## Au Conseil communal de Nyon

### Motion pour le développement rapide d'un réseau de pistes cyclables et la promotion de la mobilité douce.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quatre ans, la Municipalité a annoncé qu'elle allait développer la mobilité douce en Ville de Nyon. Cette option a été clairement annoncée dans ce qui fait la base de sa politique actuelle, le Concept de mobilité urbaine de 2010, document débattu et accepté par le Conseil communal la même année. Depuis, la question de la mobilité douce est régulièrement rappelée dans différents documents officiels soumis au Conseil communal (plan de législature, rapport de gestion, divers préavis, notamment celui traitant du Plan d'investissement régional (PIR)).

Depuis 2010, les premiers signes de l'option « mobilité douce » se sont concrétisés: lancement du réseau Vélopass, journée du vélo, encouragement à l'achat de vélos électriques, incitation adressée aux entreprises de favoriser les deux roues, efforts au niveau de l'administration, pub sur le site de la ville.

Mais sur le terrain, force est de constater qu'on ne voit pas apparaître ce qui devrait en être l'outil principal, à savoir les pistes cyclables. La Municipalité n'a toujours pas publié de plan de la mobilité douce. Alors qu'en est-il véritablement ? Peut-on désormais « rouler en toute sérénité », comme le vante la promotion pour les entreprises ? Quelle est la véritable volonté d'agir concrètement à ce niveau ?

Depuis l'instauration, il y a 20 ou 30 ans, de bouts ici et là de pistes cyclables, aucune vision d'ensemble ne nous a été présentée. De plus, deux exemples récents (route de la Gravette, rue de la Morâche) nous font craindre que, quand les pistes cyclables gênent, même si elles ont été prévues dans le CMU, elles ont du mal à se réaliser ! Or, le développement de l'utilisation du vélo pour maintenir la qualité de l'air en Ville, assurer la sécurité, bref pour offrir un moyen de locomotion alternatif à la voiture, revêt une importance indiscutable.

A nos yeux, c'est d'abord la sécurité qui doit être le critère prioritaire. Or, actuellement, dans ce domaine capital, la Ville continue à accumuler les points noirs. En voici quelques exemples :

- GRANDS AXES : aucun des passages qui relie (traversée de la ligne de chemin de fer) le nord et le sud n'est aménagé pour les cyclistes ou sécurisé. C'est la même chose pour l'axe est-ouest ; la liaison centre-Bois-Bougy (piscine, centre sportif) devrait être particulièrement sécurisé pour les enfants et les ados.
- VELOS EN LIBRE SERVICE: pour une personne qui arrive en train à Nyon, loue un vélo et veut se rendre soit au sud ou au nord de la ville, aucune piste cyclable n'est aménagée ;

- ECOLES : entre les différents bâtiments il n'est actuellement pas possible de circuler de manière continue sur des bandes cyclables. Entre le ROCHER et PRANGINS qui forment un même établissement, il n'y a pas d'itinéraire vraiment sécurisé. Or, on doit pouvoir encourager les écoliers à se déplacer à vélo et par là éviter que les parents viennent en voiture aux abords des écoles.
- PARCAGE VELOS : le parking de la gare a été agrandi et amélioré, mais il n'existe pas d'autres places de parking pour vélo en Ville (par exemple à Rive).

La mobilité douce est une option dont s'empareront tous les citoyens dès qu'elle entrera dans les faits, qu'elle sera vraiment crédible. Elle peut devenir, avec le développement durable, une carte de visite attractive pour la Ville de Nyon. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Municipalité la traduise le plus rapidement dans les faits !

Concrètement, il nous paraît important :

- qu'un inventaire des pistes cyclables existantes soit dressé rapidement, accompagné d'un calendrier de réalisation de nouvelles pistes ou bandes ;
- que dans un premier temps, des bandes cyclables soient créées partout où c'est possible, de manière à développer la continuité des itinéraires ;
- que lors de la reconfiguration d'une route ou d'une rue, des pistes cyclables en site propre soient créées dans toute la mesure du possible et que les intérêts des cyclistes soient mis sur le même pied que les autres moyens de transport ;
- que sur les itinéraires à grand trafic, la circulation, notamment les traversées, soient réglées par des feux, pour assurer la sécurité ;
- que d'autres parkings à vélo soient prévus en Ville ;
- que dès que la situation sera améliorée, une promotion du vélo soit mise sur pied, notamment par une information aux citoyens et aux entreprises (carte locale et régionale, démarche proactive) pour favoriser et faciliter l'utilisation des deux-roues, et de la mobilité douce en général.

### **Conclusion**

En conclusion, les motionnaires demandent que la Municipalité traduise pleinement les options prises dans le Concept de mobilité urbaine de 2010. A Nyon, on doit pouvoir prendre son vélo à tout moment, et pouvoir circuler de manière sereine. A nos yeux, l'option vélo n'est pas une jolie utopie, elle doit devenir un véritable choix.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires demandent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que cette motion soit renvoyée à une Commission pour étude et rapport.

Les motionnaires :

Aline Angeli

Claude Farine